



DECLARATION FSU – CTA DU 22 mars 2022

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Le président candidat a égrainé, le 17 mars, lors d'un discours d'une violence inouïe, ses propositions pour l'École de demain. La vision inacceptable et dédaigneuse qu'il a affichée en dit long sur son appréciation des personnels : des fainéant.e.s qui refusent de travailler plus, alors même que le suivi des élèves fait déjà partie des missions, et que les enseignants se saisissent déjà de devoirs faits notamment sur le temps périscolaire. Quant à l'obligation d'assurer les remplacements à l'interne, chacun sait qu'il s'agit ici d'agiter l'absentéisme supposé des enseignant.e.s pour nourrir le prof bashing, plutôt que d'abonder notamment le 2d degré en postes.

Comme il semble loin le temps où les collègues ont dû inventer la continuité pédagogique, sans y être préparé, sur des outils défaillants en utilisant leur propre matériel. Le temps où les directrices et directeurs se sont improvisés secrétaires médicaux, le temps où ils et elles ont dû mettre en place des protocoles communiqués à la dernière minute. La reconnaissance verbale que vous avez témoigné à de multiples reprises à l'égard de l'engagement des personnels dans la crise, tranche avec le déni de professionnalité imputé à celles et ceux qui auraient "disparu" pendant le confinement.

Il porte en fait le projet d'une école libérale sur le modèle de l'entreprise privée. Les professeur.e.s n'auraient pas à être formé.e.s pour enseigner et pour faire réussir tou.te.s les élèves mais devraient se contenter d'appliquer ce qu'on leur demande de faire, et de pallier à tous les manquements de l'administration : moyens pour fonctionner, postes supplémentaires, moyens pour la formation des enseignant.e.s et un salaire décent. La fausse bonne idée de la transparence des résultats par classe, soumise à l'appréciation des parents, ne fera que renforcer les concurrences et les fuites de certains établissements au profit notamment des établissements privés. Elle est le prolongement des logiques qui animent l'autoévaluation des établissements, elle débouche sur le "libre choix" des établissements publics ainsi mis en compétition ouverte avec le privé sous contrat. La FSU condamne cette vision de l'école qui ne fera que renforcer les inégalités et les concurrences, source de nuisances pour les collectifs de travail. Il porte un tout autre projet pour la réussite des élèves et pour le respect des personnels.

Carte scolaire

Les résultats de l'Inter étaient communiqués le 9 mars. Comme nous le redoutions dans certaines disciplines, les barres ont augmenté. Ces augmentations sont la conséquence des suppressions de postes et de la future affectation des stagiaires à temps plein.

Les 1283 postes vacants annoncés dans l'académie cachent une difficile réalité au moment où le mouvement intra ouvre.

Nul doute qu'il sera extrêmement compliqué d'obtenir certaines zones en académie et bon nombre de celles et ceux rentré-es à l'Inter se retrouveront affecté-es en Zone de Remplacement faute de postes fixes vacants. Dans ces conditions, tout le monde est

perdant, les stagiaires privé-es de formation et mis-es en difficulté pour leur entrée dans le métier et des collègues titulaires limité-es dans leur droit à mobilité.

Concernant les postes neutralisés pour accueillir les futurs stagiaires dans notre académie, si leur nombre explose déjà au moment où se tient ce CTA : 218 berceaux au total, + 41% par rapport à l'année dernière. C'est 337 stagiaires, et autant de postes à neutraliser, qui sont attendus pour la rentrée 2022.

À cela s'ajoute les PSTG et les contractuels alternants, c'est ce qu'on appelle une récupération d'heures d'enseignement sans aucun coût budgétaire. Concernant les PSTG en EPS, le calibrage académique annoncé de 14 PSTG étonne, puisque la quasi majorité des lauréats du CAPEPS auront un master MEEF et seront donc installés en stage à temps plein.

Les calibrages en général, toutes disciplines confondues, interpellent la FSU. Les chiffres annoncés dans l'académie ne semblent pas coller aux besoins réels de l'académie.

Dans le premier degré, comme les années précédentes, la carte scolaire apparaît de plus en plus comme une phase de fermetures au détriment des classes existantes. Elles sont imposées par des priorités ministérielles insuffisamment financées (amélioration des décharges de direction, allègement des effectifs en GS, CP et CE1, ...). Malgré les urgences soulevées par deux années sous crise sanitaire, le premier degré ne bénéficiera d'aucun poste supplémentaire à la rentrée pour permettre les créations dont l'école a besoin (remplacement, RASED, formation...). Les nombreuses mobilisations organisées localement à l'initiative des parents d'élèves, des élu-es et des enseignant-es renforcent la nécessité d'autres choix pour assurer la qualité du service public d'éducation et son accès sur tout le territoire.

Mobilité des personnels

Le ministère, qui a supprimé la bonification dite "parents isolés" de la phase inter du mouvement des personnels du second degré, a finalement autorisé sa réintroduction dans la phase intra à condition de bonifier cet élément de barème au-dessous de la plus faible bonification légale (soit les 7 points d'échelon).

La FSU ne peut que dénoncer le niveau ridicule de cette bonification, tant il ne permettra pas aux personnels concernés d'améliorer leur situation personnelle dans le cadre des opérations de mobilité.

Si la FSU se félicite des exigences portées dans le cadre du plan égalité professionnelle, elle rappelle que cette exigence doit être accompagnée d'une politique volontariste et d'actes concrets en faveur de l'égalité, sans quoi l'égalité professionnelle ne demeurera qu'une simple vitrine.

Pour la FSU, la mesure relative au niveau de la bonification parents isolés, qui concerne majoritairement des femmes, va à rebours de la politique en faveur de l'égalité professionnelle. Elle exige que la situation de parents isolés soit reconnue dans le cadre des priorités légales au sein de la fonction publique, et que le niveau de bonification attribué soit égal à celui des autres situations familiales.

Par ailleurs, elle rappelle que l'académie aurait pu tout à fait faire le choix de réintroduire le même niveau de bonification au titre des critères de classement liés à la politique académique.

Dans le premier degré, les résultats retardés du mouvement inter-académique ont laissé pour près de 80% des collègues n'ayant rien obtenu un goût amer. Les manques de personnels dans certaines académies réduisent tous les ans davantage la possibilité de mobilité pour les enseignant.es, notamment pour de trop nombreuses familles, contraintes de vivre séparées, ou de renoncer à leur métier en demandant une disponibilité voire en démissionnant, ce qui accentue encore les problèmes évoqués.

La FSU exige la création de postes, l'embauche massive d'enseignant.es et la prise en compte plus importante de critères familiaux dans le barème des mouvements afin d'améliorer les conditions d'exercice des enseignant.es et la qualité du service public d'éducation.

Postes de CPE

Bien qu'ils soient financées sur le dos des nouvelles mesures d'emploi d'enseignement, la FSU acte positivement la création de 18 postes de CPE, tant attendus, pour notre académie à la rentrée prochaine. Elle rappelle toutefois que ces dernières ne suffiront pas à répondre aux enjeux éducatifs des établissements du second degré, fortement impactés par les deux années de crises sanitaires et par 5 années de politique d'austérité pendant lesquelles aucun poste de CPE n'a été créé, et cela malgré une hausse importante des effectifs et parfois même une forte dégradation du climat scolaire et des situations sociales des élèves.

Afin de répondre aux enjeux et à l'ambition éducative de la circulaire de mission de 2015, la FSU exige la création d'un plan pluri annuel de création de postes de CPE et que leurs implantation se fasse au regard des besoins réels des établissements et non pas en fonction de dispositifs expérimentaux.

Si la FSU se félicite de certaines propositions d'implantation proposées par l'administration, tant elles répondent à des besoins urgents, elle ne peut que dénoncer le fléchage de 8 ETP au titre de dispositifs dits de "mixité sociale" ou encore des CLA au détriment du reste.

Concernant l'EPS:

- Le SNEP-FSU souhaite que les horaires de l'EPS soient renforcés, seul lieu de pratique physique, artistique et sportive, obligatoire pour tous et toutes, en les portant, dans un premier temps, à 4h par semaine sur toute la scolarité. Nous ne parlons pas de "30 minutes d'agitation par jour" pour animer les élèves agités, un peu turbulents qu'il faudrait "détendre" mais bel et bien d'un enseignement de qualité, fondamental pour la santé, l'éducation et l'émancipation de nos élèves. Cet enseignement nécessite, comme les autres, des salles de cours adéquates et accessibles. LE SNEP-FSU saura être fort de propositions en ce sens lors de nos prochains travaux académiques. Les installations sportives ne peuvent être réquisitionnées à tout va pour diverses manifestations, programmations d'événements, centre de vaccination, centre électoral, d'accueil etc.
- Déjà pénalisée lors de la pandémie COVID, l'EPS ne peut pas être une variable que l'on ajuste. Sa programmation dans des salles de cours, que sont les gymnases, dédiées ne peut être interrompue sans cesse. Dans la méthode, nous ne demandons pas seulement que les situations d'urgence soient traitées (Lomme, lycée Jean Prouvé en est une actuelle, celle du collège Carnot que nous avons signalée lors de la pandémie n'a pas trouvé d'issue favorable pour l'EPS) mais qu'une politique forte soit menée par Madame le Recteur en partenariat avec les collectivités et les chefs d'établissement pour que ces situations soient évitées. Le SNEP-FSU se tient disponible pour représenter la profession.

Concernant l'accueil des réfugiés Ukrainiens:

La crise ukrainienne montre une nouvelle fois que le réseau des UPE2A est sous dimensionné avant même l'arrivée de ces réfugiés. Des moyens doivent être déployés pour assurer un accueil digne et le respect des droits fondamentaux, en particulier celui du droit à la scolarisation. Cela passe par l'ouverture de structures scolaires adaptées à la scolarisation de ces enfants, telles que les UPE2A, ainsi que le recrutement de personnels formé-es. Il serait par ailleurs intolérable que le manque de places aboutisse à une hiérarchisation des réfugiés.

Enfin dernier point et concernant la fusion des LP Rabelais, LP Labbé et lycée Edmond Labbé de Douai, la FSU considère que le contexte de suppressions de postes légitime la crainte de voir mises en œuvre des économies d'échelle pour toutes les catégories de personnel.